



Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
23

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} juillet 2025

Conseillers
en fonction :
22

Conseillers présents :
18

Date d'envoi de la
convocation :
27 juin 2025

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire
Secrétaire de séance : Mme Angèle LIPPOLIS

Présents :

Mme Christelle BARTHEL ; M. Guillaume BERNEZ ; M. Eric BOILEAU ; Mme Nicole BURGER ; Mme Patricia CANTERI ; M. Bruno FREUDL ; M. Laurent GARCIA ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; M. Jean-Paul LARISCH ; Mme Angèle LIPPOLIS ; M. Etienne LOGNON ; M. Cyril NEIS ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Armelle REISER-LAGRUE ; Mme Sabine RONGVAUX ; M. Patrick SILOV-TEPIC ; Mme Marie WUJEK

Absents excusés :

Mme Patricia FAGNONI (procuration à Mme Peggy RASQUIN)
Mme Régine GRESSET (procuration à Mme Angèle LIPPOLIS)
Mme Sandra ILLG (procuration à Mme Christelle BARTHEL)
M. Benoît ZIMMERMANN (procuration à M. Patrick SILOV-TEPIC)

Absents non-excusés :

DCM N°7 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les créations et suppressions de poste intervenant au 1^{er} juillet 2025 ;

Entendu l'exposé suivant :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il a été décidé de proposer un agent à un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, compte tenu de son ancienneté et de sa manière de servir.

Par ailleurs, suite au recrutement par voie de mutation, au 2 juin 2025, d'un agent au grade d'attaché principal, à temps complet, il est proposé de supprimer un poste d'attaché territorial, à temps complet.

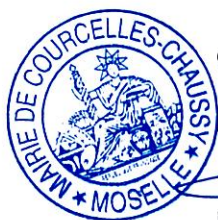
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREE**, au 1^{er} juillet 2025, un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet.
- **SUPPRIME**, au 1^{er} juillet 2025, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet.
- **SUPPRIME**, au 1^{er} juillet 2025, un poste d'attaché territorial, à temps complet.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2025 :

Désignation du poste	Temps complet (TC) ou Temps Non Complet (TNC)	Nombre de postes	Evolution
Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants	TC	2	
Attaché principal	TC	2	
Attaché territorial	TC	0	-1
Rédacteur principal 2 ^e classe	TC	1	
Rédacteur	TC	1	
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	TC	2	
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	
Adjoint administratif territorial	TC	1	
Adjoint administratif territorial	TNC	1	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	TC	0	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	
Agent de maîtrise principal	TC	1	
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	TC	5	+1
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	TC	2	-1
Adjoint technique territorial	TC	4	
Adjoint technique territorial	TNC	0	
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	TC	0	
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	TC	1	
TOTAL		25	

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSEY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,



COURCELLES-CHAUSSEY, le 3 juillet 2025

Le Maire,

Luc GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr